



CONDITIONS DE VENTE DE D'UTILISATION DE SITES

Les prestations présentes sur le site www.vacances-campings.fr, sont proposées par la société La Compagnie des Vacances.

PREAMBULE

La Compagnie des Vacances est une société de droit français, au capital de 100 000 €, son adresse est : 155 rue de Rosny - Escalier E - 93100 Montreuil Sous Bois, Siret : 508 290 947 00011. Vous pouvez la contacter par e-mail à l'adresse suivante : supervision@lacompaniedesvacances.com. L'utilisation des sites et l'achat des prestations d'hébergement proposées par La Compagnie des Vacances impliquent l'entière adhésion du client aux présentes conditions de vente et leur acceptation dans l'intégralité de leurs dispositions.

Les prestations acquises directement par le client auprès d'un prestataire de services ne sont pas régies par les présentes conditions de vente. Dans ce cas, La Compagnie des Vacances n'est pas votre partenaire au contrat. Attention : des dépôts de garantie peuvent être demandés sur place, notamment pour les locations de logement et de matériel. Le client contractera directement avec les prestataires concernés relativement à ce dépôt de garantie et ce, en dehors de toute intervention et responsabilité de La Compagnie des Vacances.

A. RESERVATION

Au moment de la réservation (par Internet ou au téléphone), une assurance annulation est systématiquement proposée aux clients par notre partenaire.

Pour connaître le détail des garanties proposées, veuillez consulter le document sur ce site nommé "En savoir plus" ou "Assurance Annulation". Dans le cas d'une souscription à l'assurance annulation, cette souscription est irréversible.

1- Toute réservation doit être accompagnée d'un versement minimal de 30% du montant du séjour incluant le prix de l'hébergement et des options (hors assurance et frais de dossier éventuels encaissables dès l'acompte), le solde devant être réglé au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour. A défaut de paiement, la réservation pourra être annulée sans que le client puisse récupérer les sommes initialement versées. En cas de réservation tardive (moins de 30 jours avant la date de début du séjour), le montant total du séjour sera réclamé à la réservation.

2- Le contrat de réservation ne sera réputé conclu entre le client et La Compagnie des Vacances qu'après

que La Compagnie des Vacances ait transmis au client la facture de son séjour par e-mail ou par courrier.

B. PRIX ET CONDITIONS

1 - Les prix indiqués sont soit par hébergement soit par personne (dans ce dernier cas, la mention « prix par personne » apparaît clairement sur la page Internet où sont répertoriés les prix de l'hébergement), et varient en fonction des dates, des durées de séjour, et du type d'hébergement. Sauf mention contraire, les prix incluent exclusivement l'hébergement.

2 - La description des prestations hôtelières étant rédigée par nos fournisseurs, des modifications peuvent intervenir (équipements supplémentaires ou déficients) ; La Compagnie des Vacances s'efforcera dans la mesure du possible d'en informer le participant lors de l'inscription, à défaut de la mise à jour des sites internet.

3 - Transport avec voiture personnelle : en cas de panne ou de retard dus aux encombrements de la circulation, La Compagnie des Vacances ne pourrait supporter les frais supplémentaires ou les frais d'annulation qui résulteraient de la non présentation du client à l'hébergement réservé.

4 - Sports. Des cautions sont souvent demandées pour le prêt du matériel sportif ou des jeux de société (raquettes, jeux, etc.) ; elles sont rendues à la restitution en bon état du matériel.

5 - Animaux domestiques : dans la mesure du possible, La Compagnie des Vacances indique dans ses descriptifs les établissements qui acceptent les animaux de compagnie, et à quelles conditions (rubrique "Animaux domestiques acceptés" sur les sites). Si aucune mention n'est faite à ce sujet, le client doit par défaut considérer que l'établissement n'accepte pas les animaux, ou bien s'informer sur ce point auprès de La Compagnie des Vacances avant toute réservation.

6 - Les prestations supplémentaires commandées directement sur place et sans passer par l'intermédiaire de La Compagnie des Vacances ne rentrent pas dans le champs d'application de ces conditions de vente. La Compagnie des Vacances ne pourrait en aucun cas supporter les frais supplémentaires ou les frais d'annulation liés à ces prestations.

7 - Remontées mécaniques, location du matériel de ski

Les remontées mécaniques sont vendues en 6 jours de forfaits pour les séjours de 7 nuits d'hébergement. Les forfaits de remontées mécaniques perdus ou non utilisés ne pourront en aucun cas être remboursés par La Compagnie Des Vacances.

Le matériel de ski devra être récupéré et rendu dans un magasin Skiset de votre station (sauf mention contraire sur le bon d'échange). La Compagnie Des Vacances ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou casse du matériel de ski.

Il est à noter que les forfaits des remontées mécaniques ainsi que le matériel de ski sont réservés à titre nominatif. Ainsi il est indispensable de renseigner précisément au moment de la réservation les noms,

prénoms, dates de naissance et le niveau des clients associés à ces prestations. La Compagnie Des Vacances ne pourra être tenu responsable de tout manquement ou informations erronées de la part du client.

C. LOGEMENT

1- La classification est indiquée selon les normes locales des pays concernés. La Compagnie des Vacances se réserve le droit d'indiquer ou non la classification des logements des fournisseurs référencés.

2- Les horaires d'arrivée et de départ varient selon le fournisseur, et sont stipulés dans le Bon d'échange envoyé au client suite à sa réservation. Si les horaires d'arrivée ne figurent pas sur le bon d'échange, il est de la responsabilité du client de se mettre en contact avec La Compagnie des Vacances afin d'obtenir l'information.

3- Photos et illustrations : les meilleurs efforts sont faits pour fournir des photos et illustrations donnant au client un aperçu des prestations proposées. Ces photos et illustrations ont pour objet d'indiquer au client la catégorie ou le niveau de confort d'hébergement et ne peuvent être source d'engagement au-delà de cet objet.

D. RENDEZ-VOUS SUR PLACE

La Compagnie des Vacances propose des séjours en rendez-vous direct au club, à la résidence, au camping ou à l'hôtel.

En cas d'arrivée tardive, le client doit impérativement en informer par téléphone directement l'hébergeur, pour convenir d'un rendez-vous afin que les clés de son logement puissent lui être remises.

E. FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier s'élèvent à 24 € par réservation pour toute réservation effectuée par notre centre d'appels ou directement en ligne.

F. RECLAMATION

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat de location doit être signalée par le client immédiatement sur place et par écrit auprès de La Compagnie des Vacances au plus tard 30 jours après la fin du séjour. Nous ne prendrons en charge les communications téléphoniques ou les frais postaux inhérents à vos requêtes que si elles sont fondées, hormis les frais de recommandés car ils constituent une dépense superflue pour formuler une réclamation.

Si vous n'avez pu obtenir satisfaction, nous vous remercions de bien vouloir faire constater par écrit votre réclamation et de nous adresser une copie de ce document le plus tôt possible à : La Compagnie des Vacances - Département Qualité France 155 rue de Rosny - Escalier E - 93100 Montreuil Sous Bois

(France) Un accusé de réception de votre courrier attestant de sa bonne réception et de sa prise en charge par le service concerné vous sera adressé dans les sept jours ouvrés suivant sa réception. Vous pouvez également adresser un e-mail à l'adresse clients@lacompaniedesvacances.com.

Aucune réclamation ou contestation de réponse n'est acceptée par téléphone. Un écrit doit être adressé au service concerné pour que le dossier soit réétudié. Les frais de communication pour nous informer de votre insatisfaction restent à votre charge. Nos bureaux ne sont pas ouverts aux publics, toute réclamation doit donc faire l'objet d'un écrit et être formulée individuellement (une par dossier). Aucune suite ne sera apportée aux réclamations collectives ou pétitions.

G. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

1- Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

2- Le client a le devoir d'attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant de son choix et sur toute particularité le concernant, et doit le faire indiquer dans le contrat d'inscription que lui remet le vendeur.

3- Aucune contestation concernant le prix de l'hébergement ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient.

4- Personnes handicapées : selon les pays et les lois en vigueur dans ces pays (se renseigner avant le départ), certains établissements sont équipés pour accueillir les personnes handicapées. Une demande préalable doit leur être adressée pour accord. Il est important de mentionner le handicap au moment de la réservation. Sans cette mention, aucune réclamation ne sera prise en compte au retour si les installations ne sont pas adaptées aux besoins. Toute personne dont la mobilité est réduite - voyageant avec ou sans accompagnateur - par suite d'une incapacité sensorielle ou motrice, de l'âge, de la maladie ou toute autre cause génératrice d'un handicap dont la situation requiert une attention particulière et une adaptation à ses besoins dans les services offerts - doit nécessairement nous mentionner cette particularité à la réservation ou par écrit à l'adresse clients@lacompaniedesvacances.com, une demande spécifique devant être adressée aux prestataires.

5- Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que, conformément à la législation en vigueur, la location d'hébergements en Résidences de Tourisme, Mobil Home, villas, gîtes, chalets, bungalows et autres hébergements de plein air (ci-après "hébergements locatifs") n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de La Compagnie des Vacances ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans nos hébergements locatifs, locaux communs et parkings attenants. Nous vous rappelons que vous êtes responsables de la sécurité de l'hébergement locatif pendant votre séjour et qu'il vous appartient de vous assurer en conséquence. Certaines précautions peuvent vous éviter un éventuel désagrément : fermez vos baies vitrées avant de quitter votre hébergement locatif, fermez votre porte à clef. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre hébergement locatif lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de La Compagnie des Vacances.

H. DOCUMENTS DE VOYAGES

Les documents de voyage (Bon d'échange) sont envoyés au client par email dès le solde du séjour. Sur simple demande pendant la réservation, les documents pourront être envoyés par courrier ou par fax. Le client doit impérativement lire et imprimer ces documents et les emporter dans son voyage pour les présenter éventuellement aux prestataires qui en feront la demande.

Dans le cas où les documents de voyage ne seraient pas parvenus aux clients, notamment du fait d'un problème lié à sa messagerie Internet, il incombe au client de contacter La Compagnie des Vacances pour que ceux-ci lui soient adressés par courrier.

Chaque option proposée par La Compagnie des Vacances donne lieu à l'émission d'un Bon d'échange distinct. Il incombe au client de présenter le bon d'échange au fournisseur concerné.

En aucun cas La Compagnie des Vacances ne pourra supporter les frais supplémentaires ou d'annulation qui résulteraient de la non-présentation des documents requis.

L'accomplissement des formalités administratives et sanitaires et les frais de passeport, carte d'identité, visas, vaccination etc. incombent au participant.

En raison de l'évolution des situations politiques et sanitaires de certains pays il appartient au client de se renseigner avant son départ auprès de La Compagnie des Vacances des formalités en vigueur à la date de son départ.

I. FRAIS DE MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : clients@lacompaniedesvacances.com ou par courrier postale à l'adresse suivante : Vacances-Campings - La Compagnie des Vacances 155 rue de Rosny Batiment E 93100 Montreuil

Les opérations consécutives à une modification de contrat entraînent les frais ci-dessous :

Plus de 90 jours avant le début du séjour	10 % du montant de la prestation modifiée
Entre 90 et 30 jours avant le début du séjour	15 % du montant de la prestation modifiée
Entre 29 et 07 jours avant le début du séjour	80 % du montant de la prestation modifiée
Moins de 7 jours avant le début du séjour	100 % du montant de la prestation modifiée

- Aucun frais ne sera appliqué dans le cas de modification des noms des participants ou du nombre de participants, dans la mesure où le nombre de participants n'excède pas la capacité maximale de l'hébergement.

- Dans le cas d'une réservation comprenant plusieurs hébergements, l'annulation d'un ou plusieurs des hébergements contenus dans le dossier entraîne des frais d'annulation sur les hébergements considérés.

J. FRAIS D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande d'annulation doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : clients@lacompaniedesvacances.com ou par courrier postale à l'adresse suivante : Vacances-Campings -

Les opérations consécutives à une annulation de prestation entraînent les frais ci-dessous :

Plus de 90 jours avant le début du séjour	30 % du montant de la prestation annulée.
Entre 90 et 30 jours avant le début du séjour	50 % du montant de la prestation annulée.
Entre 29 et 07 jours avant le début du séjour	80 % du montant de la prestation annulée.
Moins de 7 jours avant le début du séjour	100 % du montant de la prestation annulée.

Les frais de dossier, les assurances et autre options éventuelles seront retenus à 100 % en cas d'annulation des hébergements.

Tout séjour commencé sera considéré comme entièrement exécuté et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Si le client renonce, au cours du séjour, à une ou plusieurs des prestations commandées, il ne saurait exiger une quelconque diminution du prix de la part de La Compagnie des Vacances.

K. MODIFICATION OU ANNULATION INDEPENDANTE DE LA VOLONTE DU CLIENT

1- Lorsque, avant le départ, le voyage est modifié sur des éléments essentiels, le client peut, dans un délai de sept jours après en avoir été averti :

- Soit mettre fin à la réservation. Toutes les sommes payées à La Compagnie des Vacances lui seront remboursées. Un dédommagement pourra être envisagé en fonction du degré de responsabilité de La Compagnie des Vacances.

- Soit accepter de participer au voyage modifié.

Il accepte alors les modifications apportées ainsi que la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraîneront et renoncera par là à toute réclamation portant sur les modifications portées au voyage.

2- En cas de force majeure (grèves, mauvaises conditions atmosphériques, incidents techniques, etc.) entraînant l'annulation, toutes les sommes payées à La Compagnie des Vacances lui seront remboursées. Un dédommagement pourra être envisagé en fonction du degré de responsabilité de La Compagnie des Vacances. La Compagnie des Vacances jugera de l'existence ou non de la force majeure par les informations communiquées par l'hébergeur sur place.

3- Dans tous les cas où La Compagnie des Vacances serait contrainte de modifier ou d'annuler le séjour, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour des motifs inspirés par l'intérêt ou la sécurité du voyageur, celui-ci percevrait les sommes correspondant aux prestations non exécutées et non remplacées.

L. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR

- Données personnelles

Les sites, exploités par La Compagnie des Vacances, ont été régulièrement déclaré auprès de la CNIL.

Les informations que vous communiquez sur le site www.vacances-campings.fr permettent à La Compagnie des Vacances, ainsi qu'à ses Partenaires, de traiter et exécuter ses commandes.

Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations indispensables au site www.vacances-campings.fr, ainsi qu'à ses Partenaires, pour traiter et exécuter les commandes, sont signalées par un astérisque dans les pages du Site. Les autres informations demandées, pour laquelle la réponse est facultative, sont destinées à mieux vous connaître et ainsi qu'à améliorer les services qui vous sont proposés, tout en assurant la sécurité de vos données personnelles.

Sauf avis contraire de l'utilisateur le site www.vacances-campings.fr est susceptible de transmettre les informations qui le concernent à ses partenaires commerciaux, au delà des transmissions d'informations qui sont strictement nécessaires pour exécuter les commandes. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978). Vous pouvez l'exercer notamment en adressant un courrier électronique via notre formulaire d'assistance.

M. DISPOSITIONS FINALES

Le fait que La Compagnie des Vacances ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par ces dernières à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

Dans le cas où l'une des dispositions des Conditions Générales serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante. Dans ce dernier cas, les parties négocieront son remplacement par une disposition ayant un effet économique équivalent.

Tout cas de force majeure, y compris l'interruption des moyens de télécommunications, la grève des transporteurs, des hôteliers, des aiguilleurs du ciel, des contrôleurs aériens, suspend les obligations des présentes affectées par le cas de force majeure et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Vous supporterez donc toutes les conséquences pécuniaires résultant de la survenance d'un cas de force majeure affectant l'exécution des obligations de La Compagnie des Vacances.